



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Visites de personnalités étrangères

Question écrite n° 11624

#### Texte de la question

M Christian Estrosi attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur les conséquences de la prochaine visite en France de M Yasser Arafat. A cette occasion, M Arafat rencontrera le Président de la République et recevra de ce fait une consécration diplomatique provenant des plus hautes autorités françaises. Cette prochaine rencontre a suscité une vive émotion parmi la population israélienne dont les liens avec la France sont étroits et anciens, mais elle a également provoqué de nombreuses interrogations en France. La personnalité du leader palestinien demeure en effet associée à l'histoire la plus sanglante et la plus cruelle du terrorisme international, son passé ne peut être oublié puisque l'oubli constituerait une justification rétroactive d'actes dont le caractère particulièrement odieux demeure dans la mémoire de tous. De plus, l'OLP dirigée par M Arafat n'a toujours pas, d'une façon claire, sans ambiguïté, manifesté son intention de renoncer aux dispositions les plus extrémistes de sa charte, notamment quant à son objectif de destruction de l'Etat d'Israël. Dans ces conditions, la reconnaissance accordée par la France à M Arafat constitue pour l'OLP un succès politique considérable, d'autant plus que les dernières prises de position de M Arafat rendent tout dialogue avec Israël impossible. La délimitation géographique de ce qui devrait être le futur Etat palestinien, dont M Arafat s'est auto-proclamé président, aboutirait à la quasi-disparition de l'Etat d'Israël ; dans ce cadre, la position de fermeté et d'intransigeance d'Israël s'explique et se justifie. L'attitude de la France qui se singularise des autres grandes démocraties occidentales se comprend ainsi difficilement, dans la mesure où aucune garantie préalable n'a été demandée à M Arafat dans l'objectif de faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser les motivations de cette visite qui s'effectue au détriment de l'amitié et des sentiments qui se sont établis entre la France et Israël depuis sa création.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Comme le sait l'honorable parlementaire, la visite en France du chef du comité exécutif de l'OLP avait été subordonnée par le gouvernement français, d'une part, à l'acceptation par l'OLP des résolutions des Nations Unies comportant la reconnaissance du droit de l'existence et à la sécurité de l'Etat d'Israël et, d'autre part, au renoncement par l'OLP à toute forme de terrorisme. Les décisions du conseil national palestinien à Alger en novembre 1988, puis les prises de position de M Arafat en décembre à Genève, ont satisfait aux conditions posées par la France. Sa visite ne singularise pas la France par rapport à d'autres démocraties occidentales puisque M Arafat, avant de venir à Paris, avait été reçu par le roi d'Espagne, le président du conseil italien, le Premier ministre grec, le président finlandais, le chancelier autrichien, le Premier ministre suédois, ainsi d'ailleurs que par Sa Sainteté le pape Jean-Paul II. Les Etats-Unis, de leur côté, ont décidé au mois de décembre dernier d'ouvrir un dialogue officiel avec l'OLP. La visite de M Arafat a permis d'obtenir confirmation des orientations nouvelles de l'OLP. Le gouvernement français jugeait en effet important que ces orientations fussent réitérées. Le chef du comité exécutif de l'OLP a ainsi réaffirmé nettement que son mouvement reconnaissait le droit à l'existence de l'Etat d'Israël, acceptait la coexistence sur le territoire de l'ancienne Palestine des deux Etats dont les frontières seraient déterminées sur la base de la résolution 242, c'est-à-dire de la situation qui prévalait avant le conflit de juin 1967, et, enfin, que son mouvement renonçait formellement au

terrorisme. Au-delà de la confirmation du programme politique adopté le 15 novembre 1988 par le conseil national palestinien, le gouvernement français souhaitait que fut clarifiée la position de M Arafat sur la charte de l'OLP. Comme le fait observer l'honorable parlementaire, celle-ci est, en effet, sur des points importants, en contradiction avec les orientations nouvelles du mouvement palestinien. Le Gouvernement français a donc appelé le chef du comité exécutif de l'OLP à s'exprimer publiquement sur ce point. C'est ce qu'a fait M Arafat en déclarant que la charte de l'OLP était caduque. Ce mot a un sens parfaitement défini. Il apporte une clarification indispensable et bienvenue. La communauté internationale a donc reçu confirmation de la teneur des engagements de l'OLP puisque celle-ci déclare, à travers sa plus haute autorité, que le seul programme politique qui la lie est celui résultant des décisions prises par le conseil national palestinien en novembre dernier. Par ailleurs, M Arafat a réaffirmé son adhésion au principe d'une négociation dans le cadre d'une conférence internationale réunissant les parties et les membres permanents du Conseil de sécurité. Cette formule de négociation est celle que préconise la France depuis longtemps. Enfin, le rôle que peut jouer la France pour favoriser le dialogue entre toutes les parties s'est trouvé clairement souligné au cours de cette visite.

## Données clés

**Auteur :** [M. Estrosi Christian](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11624

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 10 avril 1989, page 1614